

PAR HUISSIER ET PAR COURRIEL

Québec, le 13 mars 2018

Madame Caroline Belley  
Coordonnatrice de projets  
Gérance de projets – Réfection  
Direction principale – Projets de production  
Hydro-Québec  
855, rue Ste-Catherine Est, 8<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4P5

**Objet :       Projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres –  
                  Assignation à comparaître**

Madame,

La présente correspondance donne suite au courriel que M. Hugo Mimee a fait parvenir à la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement chargée de l'examen du projet en titre. M. Mimee y annexait la réponse négative d'Hydro-Québec à une demande formulée par la commission visant le dépôt d'un document intitulé *Étude d'évaluation de la sécurité de l'aménagement des Cèdres (2012)*. Hydro-Québec justifie ce refus par des raisons de sécurité publique, plus précisément parce que ce document est jugé comme étant hautement stratégique pour le maintien de la sécurité de l'ouvrage et des citoyens.

À la suite de plusieurs échanges entre nos représentants respectifs, la commission comprend que, pour les mêmes raisons, Hydro-Québec refuse également de partager avec elle les documents qui concernent l'exposé des correctifs et l'évaluation des conséquences de rupture de la digue. Vos représentants ont cependant proposé à la commission de participer à une rencontre extraordinaire afin d'expliquer l'importance de la préservation de la confidentialité de l'information contenue dans ces documents et, au besoin, afin que dans le cadre de cette rencontre, la commission puisse prendre connaissance d'une version papier desdits documents de manière confidentielle.

.../2

La commission est d'avis que la tenue d'une telle rencontre est souhaitable compte tenu des circonstances.

En conséquence, en vertu des pouvoirs qui lui sont confiés par l'article 6.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et les articles 6 et 9 de la *Loi sur les commissions d'enquête* (RLRQ, chapitre C-37), la commission vous convoque à une rencontre extraordinaire **mercredi le 21 mars 2018 à 9 h 30** à l'endroit suivant :

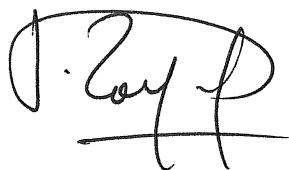
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Jacques-Parizeau  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

La commission vous demande de bien vouloir apporter avec vous une version papier des documents suivants afin qu'elle puisse analyser l'opportunité de leur production :

- *Étude d'évaluation de la sécurité de l'aménagement des Cèdres (2012)* ;
- Le document qui contient l'exposé des correctifs proposés à la digue de la centrale des Cèdres ;
- Le document qui contient l'évaluation des conséquences d'une rupture de la digue de la centrale des Cèdres.

La commission demande également que les représentants d'Hydro-Québec à cette rencontre extraordinaire aient l'autorité, sinon qu'ils aient en tout temps accès aux personnes en autorité, pour formuler, le cas échéant, des engagements au nom d'Hydro-Québec quant au partage de certaines informations relatives au contenu desdits documents.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Zayed', with a horizontal line underneath.

Joseph Zayed  
Président de la commission d'enquête